

Remise en culture d'une place d'installation de chantier Marin-Epagnier, NEUCHÂTEL

Maître de l'ouvrage : OFROU (Office fédéral des routes)

Personne de contact : M. David Fragnoli

Réalisation : 2024

Montant de travaux HT : CHF 430'000 (Génie civil)

Description

Dans le cadre du projet TP2 (UPlans A5 reliant St-Blaise à Cornaux), qui visait la création d'une autoroute entre ces deux localités, une place d'installation a été aménagée sur la parcelle n° 4277 à Marin-Épagnier. Le bureau a assuré le suivi complet du projet en tant que Direction locale des travaux (DLT), au sein du regroupement MBE A5.

Dans le cadre de ce mandat, VBI a également supervisé la remise en culture de la parcelle n° 4277. L'objectif principal de ces travaux était de restaurer le terrain pour le rendre à nouveau apte à des activités bioagricoles. Par ailleurs, l'ensemble du système de drainage a été remplacé par un nouveau, en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGR).

Ces travaux de remise en culture ont nécessité une attention particulière à la gestion des différents horizons du sol : la terre végétale (Horizon A), les matériaux terreux (Horizon B) et le sous-sol (Horizon C). Une collaboration étroite et indispensable avec plusieurs entités spécialisées a été requise, notamment :

- Le Service de l'agriculture (SAGR-SAF)
- Le Service de l'aménagement du territoire (SAT)
- Le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)
- Le géologue
- Le Service des eaux et rivières (SER)
- Le pédologue
- L'exploitant intermédiaire (supervisant la mise en SDA)
- Le propriétaire du terrain, soit la commune de La Tène, qui avait cédé temporairement l'utilisation de la parcelle à l'OFROU pour la durée du chantier. La parcelle a depuis été restituée à la commune.



Figure 1 : Place d'installation Marin – VBI, 2023

Prestations

- Élaboration du projet de l'ouvrage
- Préparation et mise en ligne du dossier de demande de permis de construire
- Élaboration du projet d'exécution
- Production des documents nécessaires à l'exécution des travaux
- Coordination avec les différentes entités concernées
- Adaptation des plans selon la situation existante
- Conception du plan de drainage d'exécution
- Gestion technique des travaux : conduite des séances de chantier, contrôle financier et gestion administrative du projet en étroite collaboration avec la Direction générale des travaux (DGT)
- Vérification de l'exécution et de la conformité des travaux, conformément aux normes en vigueur et aux règles de l'art
- Organisation, direction et coordination des interventions des entreprises et des prestataires (géomètre, etc.)



Figure 2 : Place d'installation Marin - VBI, 2024